

# — ÉVACUATION DES PERSONNES

## ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

### LA SÉCURITÉ INCENDIE

PRIMORDIALE, LA SÉCURITÉ INCENDIE RÉPOND À UNE RÉGLEMENTATION STRICTE APPLICABLE À TOUS LES TYPES DE BÂTIMENTS.

#### OBJECTIFS :

- Limiter la progression du sinistre,
- Évacuer en toute sécurité les personnes,
- Faciliter l'intervention des services de secours.

#### LES ÉTAPES ESSENTIELLES :

- Détecter & signaler
- Mettre en sécurité
- Intervenir

#### L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Élément essentiel dans l'organisation de l'évacuation d'un bâtiment, il est placé aux endroits stratégiques. En cas d'incident, il permet d'assurer la sécurité des personnes en leur permettant de s'orienter dans leur environnement et d'éviter les mouvements de panique. En situation d'urgence ou lors d'une coupure de courant électrique, il se met automatiquement en fonction.

# ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

MAINTENANCE PRÉVENTIVE : AU MOINS UNE FOIS PAR AN



## B AES/BAEH/BLOC D'AMBIANCE

LE DÉROULEMENT DE NOTRE PRESTATION EST CONFORME AUX 13 OPÉRATIONS DÉCRITES PAR LA NORME **NFC 71-830** :

- ① Vérification visuelle de l'aspect des BAES/BAEH,
- ② Contrôle visuel de la présence secteur sur les blocs,
- ③ Coupure de l'alimentation secteur des BAES/BAEH,
- ④ Vérification de l'allumage des lampes d'éclairage de sécurité,
- ⑤ Vérification du fonctionnement de la télécommande,
- ⑥ Contrôle de l'autonomie réglementaire,
- ⑦ Contrôle des composants,
- ⑧ Aspect des accumulateurs,
- ⑨ Nettoyage de l'appareil, remplacement des étiquettes,
- ⑩ Rétablissement de l'alimentation secteur,
- ⑪ Apposition d'une étiquette de vérification,
- ⑫ Remise d'un rapport de visite,
- ⑬ Inscription sur le registre de sécurité.

### LE + ESSEMES SERVICES

La traçabilité de vos équipements est assurée par la pose d'un QR code qui permet de garder un historique de nos maintenances et des équipements.



### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Article R4224-17 du Code du travail  
Article R 123-43 du Code de la construction et de l'habitation  
Arrêté du 31 janvier 1986 article 101

Visitez le site internet Legifrance ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))  
pour en savoir plus !

# www.essemes-services.com

Siège social :  
ESSEMES SERVICES - 50 rue du Général Leclerc - 02250 MARLE  
Tel : 03 23 21 79 92 - Fax : 03 23 21 79 82  
[info@essemes-services.com](mailto:info@essemes-services.com) – [www.essemes-services.com](http://www.essemes-services.com)

